



Direction des Relations et des Ressources Humaines

DRRH/14-623-74 du 10/02/2014

LE RESEAU ACADEMIQUE D'AIDE AUX PERSONNELS EN DIFFICULTES - ANNULE ET REMPLACE LA CIRCULAIRE DRRH PUBLIEE AU BA 622 DU 3 FEVRIER 2014

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DERET - Adjointe au Directeur des Relations et Ressources Humaines - tel :
04 42 91 70 50

Qui est concerné ?

Tous les personnels, qu'ils travaillent dans un établissement ou un service, qu'ils soient personnels d'encadrement, personnels enseignants, d'éducation ou d'orientation ou personnels ATSS sont concernés par ce dispositif dès lors qu'ils rencontrent des difficultés ayant ou non une incidence sur l'exercice professionnel.

Quels services contacter :

Il n'y a pas dans l'académie d'interlocuteur unique spécialisé pour les personnels en difficulté, la gestion des ressources humaines étant par nature partagée entre plusieurs services. Le service contacté pourra le cas échéant orienter son interlocuteur vers un autre service partenaire si l'expertise de celui-ci lui paraît plus indiquée eu égard à la problématique identifiée. Dans le cadre de leur mission d'accompagnement individualisé, toutes les personnes indiquées ci-dessous sont tenues selon leur fonction au secret médical et professionnel ou au respect de la confidentialité.

- La division de personnel chargée de la gestion administrative de carrière (DIPE, DIEPAT, DEEP, division du personnel de la DSDEN)

Les agents en charge de la gestion administrative de votre carrière constituent des interlocuteurs privilégiés, aptes à répondre aux interrogations de tous ordres. Ils peuvent accompagner les agents dans leurs démarches et, le cas échéant, les orienter vers le(s) service(s) le plus adapté aux difficultés rencontrées.

- Le médecin Conseiller Technique du Recteur

Il participe au dispositif d'aide aux personnels en difficultés en lien avec la DRRH afin de prévenir toute altération de la santé des personnels du fait de leur travail.

Il est saisi notamment des demandes de mutation inter académiques assorties d'un dossier médical.

Contact : Docteur Pierre TAUDOU

Tel : 04 42 95 29 50

Courriel : ce.sante@ac-aix-marseille.fr

- Le médecin de prévention

Il assure le suivi de la situation des personnels en lien avec les services gestionnaires et la DRRH : étude des demandes de poste adapté, modalités de reprise du travail après une interruption prolongée, liaison avec les comités médicaux départementaux, prescription des mesures de compensation pour les personnels en situation de handicap.

Contact : Docteur Elisabeth ARNAL pour les personnels 1^{er} et second degré du 04, 05, 84
Docteur Ioana MUNTEANU et Docteur Marianne COTTE pour les personnels du second degré 13

Docteurpour les personnels du premier degré des Bouches du Rhône

Tel : 04 42 95 29 38

Courriel : ce.sante@ac-aix-marseille.fr

- le service social des personnels

En cas de difficultés personnelles d'ordre social ou familial, les personnels titulaires et contractuels, actifs ou retraités, peuvent bénéficier des interventions du service social des personnels pour étude et mise en œuvre des moyens visant à surmonter les difficultés, pour orienter les démarches des intéressés, pour accompagner toute démarche d'aide sociale ou financière.

Contact : Madame Sylvie ALLEGRINI

Tel 04 42 95 29 52

Courriel : ce.social@ac-aix-marseille.fr

Bureaux de l'action sociale au niveau des DSDEN.

- Le service juridique

Dans le cadre de la protection juridique des agents de l'Etat, le service juridique apporte une aide institutionnelle aux personnels faisant l'objet dans l'exercice de leurs fonctions de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages.

Contact : Jean-Michel BASTIEN

Tel 04 42 91 75 15

Courriel : ce.serju@ac-aix-marseille.fr

- La cellule d'écoute et de soutien des personnels

Cette cellule d'écoute téléphonique assurée par des personnels volontaires est ouverte à tous personnels confrontés à des difficultés professionnelles ou personnelles et qui souhaitent une écoute, un conseil, une aide ou une orientation vers un service adapté à leur problème.

Si les personnels ne souhaitent pas déclarer leur identité, l'entretien se déroulera dans le respect de leur anonymat.

Tel : 04 42 91 75 50

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17 h

- **La DRRH**

La DRRH met en œuvre les procédures visant au développement d'une gestion individualisée et qualitative des personnels et assure la cohérence et la complémentarité entre l'ensemble des acteurs. Certains acteurs de l'accompagnement des personnels lui sont rattachés.

Pour une présentation plus détaillée de la mission bilan conseil ou de la structure d'aide psychologique vous pouvez consulter le BA n° 606 du 16/09/2013.

Tel : 04 42 91 70 50

Courriel : ce.drh@ac-aix-marseille.fr

o **Le correspondant handicap académique**

Le correspondant handicap intervient dans le recrutement par voie contractuelle et le maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap (aménagement du poste de travail, formation...)
Il centralise les formulaires de déclaration qu'il gère en totale confidentialité.

Contact : Monsieur Frédéric ALBERTI

Tel : 04 42 91 72 47

Courriel : frederic.alberti@ac-aix-marseille.fr

o **La mission bilan-conseil**

Il s'agit de proposer aux personnels un accompagnement personnalisé pour anticiper ou engager une démarche d'évolution ou de mobilité professionnelle.

La mission propose des entretiens individuels, des ateliers collectifs et des actions de formation.

Contact : Madame Anne TOUZOU LI

Lundi mardi et mercredi au rectorat

Jeudi au CIO de Vitrolles

Tel 04 42 91 71 31 ou 04 42 79 72 38

Courriel : ce.drh@ac-aix-marseille.fr ou mission.conseil.drrh@ac-aix-marseille.fr

o **La structure d'accueil, de soutien et d'accompagnement psychologique**

Les personnels dont les difficultés, d'origine personnelle ou professionnelle, nécessitent une aide psychologique peuvent être orientés vers la psychologue clinicienne qui les recevra dans la plus grande confidentialité.

La prise en charge pourra prendre la forme d'un entretien ponctuel ou d'un suivi dans la durée.

Contact : Madame Véronique BIANCOTTO

Permanences :

- le jeudi et vendredi au rectorat

- le mercredi à la DSDEN 13

Tel : 04 42 91 71 26 (jeudi et vendredi) et 04 91 99 68 31 (mercredi)

Courriel : ce.drh@ac-aix-marseille.fr

Comment prendre contact :

Les personnels intéressés peuvent contacter directement par courriel ou par téléphone les services en charge de l'accompagnement. Au terme de ce premier échange, un rendez-vous pourra si besoin être fixé pour un entretien en face à face.

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille